



## Conseil économique et social

Distr. générale  
17 décembre 2014  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de statistique

#### Quarante-sixième session

3-6 mars 2015

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions soumises à la Commission pour examen**

**et décision: statistiques de la criminalité**

### **Rapport de l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur les statistiques de la criminalité**

#### **Note du Secrétaire général**

En application de la décision 2014/219 du Conseil économique et social, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint le rapport de l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique (INEGI) et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) sur les statistiques de la criminalité. Ce rapport fait le point sur la mise en œuvre des activités définies dans le « Rapport de l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur une feuille de route visant à améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques de la criminalité aux niveaux national et international » (E/CN.3/2013/11) (ci-après la « feuille de route »), qui a été présenté à la Commission de statistique à sa quarante-quatrième session, tenue en mars 2013, et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa vingt-deuxième session, qui a eu lieu en avril 2013. Les deux commissions ont salué la feuille de route et ont souscrit aux activités qu'elle prévoyait.

Deux ans après l'adoption de la feuille de route, le présent rapport donne des précisions sur les objectifs à long terme d'amélioration des statistiques de la criminalité, en tenant compte des besoins en matière d'information qui se dégagent du débat en cours sur le programme de développement pour l'après-2015. Après un tour d'horizon des grandes réalisations des deux dernières années, il établit un programme de travail quinquennal destiné à favoriser la mise en œuvre de la feuille de route. La Commission de statistique est invitée à prendre acte des dernières réalisations dans le domaine des statistiques de la criminalité et des activités prévues pour avancer conformément à la feuille de route et améliorer les statistiques de la criminalité aux niveaux national et international.

---

\* E/CN.3/2015/1.



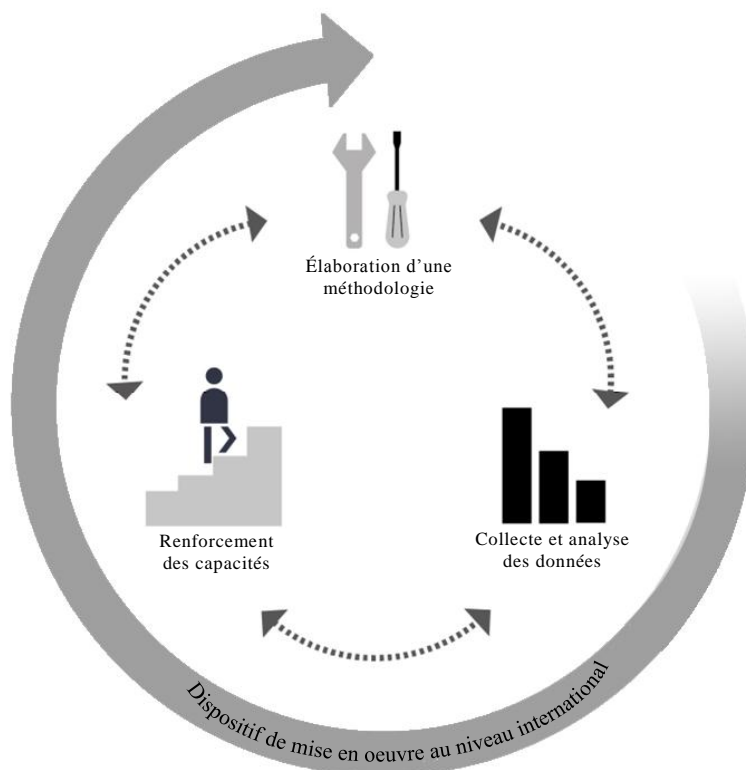
## **Rapport de l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur les statistiques de la criminalité**

### **I. Une vision claire des statistiques de la criminalité et du programme pour l'après 2015**

1. Dans le souci de répondre aux problématiques que posent, en matière d'information, l'évolution de la criminalité et la nécessité de fournir aux États Membres des informations utiles pour l'action, la feuille de route définit un cadre conceptuel et opérationnel visant à améliorer les statistiques de la criminalité aux niveaux national et international. Ce cadre a pour objet de contribuer à la réalisation de l'objectif à long terme consistant à doter tous les pays d'informations statistiques de qualité et exploitables sur la criminalité, afin de leur permettre, en s'appuyant sur les faits réellement observés, de développer leur action dans les domaines de l'état de droit, de l'accès à la justice et de la prévention du crime en général. La réalisation de cet objectif passe impérativement par la mise en place de systèmes d'information nationaux et internationaux propres à produire des données de qualité en matière de criminalité.

2. Pour pouvoir atteindre cet objectif à long terme, la feuille de route propose une série d'activités s'articulant autour de trois axes. Si la mise au point d'outils méthodologiques est capitale pour assurer la qualité et la comparabilité des informations relatives à la criminalité, il demeure essentiel d'apporter une assistance technique aux États Membres pour les accompagner dans l'application des normes en la matière et le renforcement des systèmes d'information nationaux, tandis que le recueil et l'analyse des données aux niveaux national et international doivent être amplifiés afin de faire une analyse judicieuse de la situation permettant d'élaborer des politiques fondées sur des données objectives. Enfin, la feuille de route dégage également les grandes lignes du dispositif à mettre en place pour contribuer à son application au niveau international.

### Les trois axes majeurs de la feuille de route



3. S'il importe, deux ans après l'adoption de la feuille de route, de dresser le bilan des travaux réalisés dans le domaine des statistiques de la criminalité et d'élaborer un plan pour l'avenir, il convient également de tenir compte des progrès importants intervenus dans le cadre des discussions internationales relatives au programme pour l'après 2015. Après un débat complexe mais fructueux sur la notion de développement durable et ses différentes dimensions<sup>1</sup>, un ensemble complet d'objectifs et de cibles a été proposé par le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable (voir A/68/970). Les 17 objectifs définis dans cette proposition embrassent tous les domaines d'action jugés essentiels pour éliminer la pauvreté, protéger l'environnement, assurer la paix et garantir l'exercice des droits de l'homme. Il est important de noter que le dispositif proposé, dans le cadre des objectifs 5, 15 et, surtout, 16<sup>2</sup>,

<sup>1</sup> Pour un aperçu synthétique des travaux relatifs au programme de l'après-2015, Voir A/69/700.

<sup>2</sup> À l'objectif 5 (Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), il est fait mention de la nécessité d'éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes; à l'objectif 15 (Préserver et remettre en état les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation), l'urgence de mettre un terme aux manifestations de la criminalité liée aux espèces sauvages est rappelée; les cibles de l'objectif 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes) évoquent la réduction de la violence et de la mortalité qui y est

visé explicitement des sujets qui ressortissent à la criminalité et à la justice pénale. Plus récemment, le rapport de synthèse du Secrétaire général (A/69/700) fait de la justice l'un des six axes essentiels de la réalisation des objectifs de développement durable et mentionne expressément, en tant que cibles à atteindre à cette fin, l'élimination de la violence, la promotion de l'accès à la justice et de la sûreté de la personne et la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites.

4. Les progrès réalisés actuellement en matière de statistiques de la criminalité et de la justice pénale seront donc très utiles pour parvenir à mieux mesurer plusieurs domaines susceptibles d'être couverts par le programme pour l'après-2015, dont la violence (notamment les violences faites aux femmes et aux enfants) et la sécurité, l'accès à la justice et l'état de droit, les flux financiers illicites, la traite des êtres humains, la corruption, la criminalité organisée et la criminalité liée aux espèces sauvages.

5. Ainsi, en particulier, les travaux menés pour mettre en œuvre la classification internationale des infractions à des fins statistiques<sup>3</sup> et favoriser la réalisation d'enquêtes de victimisation normalisées de qualité contribuent à établir plusieurs critères de mesure dans le domaine de la criminalité, de la violence et de la sécurité. Par ailleurs, la mise au point de méthodes normalisées visant à produire des données sur la corruption, la criminalité organisée, la traite des êtres humains et l'accès à la justice contribuera utilement à la production de données de qualité dans ces domaines.

## **II. Les principales réalisations touchant à la mise en œuvre de la feuille de route deux ans après son adoption**

6. Depuis son adoption en 2013, plusieurs activités prévues dans la feuille de route ont été mises en œuvre et ont porté leurs fruits. Ces résultats ont pu être obtenus grâce à la mobilisation de divers acteurs, aux niveaux national et international, qui y ont concouru en apportant leurs compétences et leur savoir-faire, en assurant la coordination des efforts déployés et en fournissant des moyens financiers et humains indispensables à la réalisation du programme. On trouvera énumérées dans le tableau 1 quelques-unes des principales activités menées au cours des deux dernières années, et un bilan plus détaillé dans l'annexe au présent rapport.

---

associée, de mettre un terme aux violences faites aux enfants, de promouvoir l'état de droit, d'assurer l'accès à la justice, de réduire les flux financiers illicites et le trafic d'armes, de lutter contre la criminalité organisée et de réduire la corruption.

<sup>3</sup> La classification internationale des infractions à des fins statistiques, première classification type dans ce domaine, a pour objet d'établir des définitions de référence pour la production de statistiques de la criminalité et de constituer un cadre permettant de réaliser des analyses rigoureuses en la matière. Pour en savoir plus sur l'élaboration de la classification internationale des infractions à des fins statistiques, ses éléments constitutifs et son plan d'exécution, consulter le document E/CN.3/2015/7.

Tableau 1  
**Principales activités menées depuis l'adoption de la feuille de route**

<i>Travail d'ordre méthodologique</i>	<i>Renforcement des capacités</i>	<i>Collecte et analyse des données au niveau international</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Finalisation de la classification internationale des infractions</li> <li>• Élaboration d'une méthodologie commune pour la réalisation des études de victimisation en Amérique latine et dans les Caraïbes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités de formation concernant l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale et les enquêtes de victimisation</li> <li>• Mise en place de partenariats régionaux d'assistance technique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de l'Enquête des Nations Unies grâce à la constitution d'un réseau de coordonnateurs et à la valorisation de synergies régionales</li> <li>Publication de l'<i>Étude mondiale sur l'homicide de 2013</i></li> </ul>

### III. Prochaines étapes de la mise en œuvre de la feuille de route (2015-2020)

7. Le programme de travail pour la période 2015-2020 s'articule autour de trois objectifs à moyen et à long terme, qui s'inscrivent dans les trois domaines d'action de la feuille de route (élaboration de normes, renforcement des capacités et collecte et analyse des données au niveau international) :

a) Des normes statistiques internationale sont établies en vue de produire périodiquement, à partir des principales sources de données sur la criminalité et la justice pénale (données administratives et enquêtes de victimisation), des statistiques sur des infractions pénales qui sont au premier plan des préoccupations politiques (notamment corruption, criminalité organisée, traite des êtres humains), mais aussi de déterminer la marche à suivre pour mesurer l'accès à la justice;

b) Des systèmes nationaux de statistiques de la criminalité sont en place là où des services compétents, dont les bureaux de statistique nationaux, coordonnent les activités visant à produire des données statistiques objectives, cohérentes, exactes, comparables et transparentes dans les domaines de la criminalité et de la justice pénale. Les pays sont dotés de moyens techniques suffisants pour produire et diffuser des données complètes relatives à la criminalité et à la justice pénale obtenues à partir de sources administratives et d'enquêtes de victimisation selon des normes internationales;

c) Un système international opérationnel de collecte et d'analyse de données est en place, qui fournit à la communauté internationale des informations solides (données et rapports) sur les tendances et caractéristiques de la criminalité et contribue utilement à mesurer les progrès accomplis dans la réalisation du programme de développement pour l'après-2015. Ce système, qui s'appuie sur les informations de qualité et complètes fournies par les États Membres, se caractérise par un degré d'intégration élevé des processus et acteurs internationaux.

8. Parmi les quelques activités qui figurent dans le programme de travail, il convient de faire la distinction entre celles qui pourront être menées à l'aide des ressources existantes et celles pour lesquelles des crédits supplémentaires seront nécessaires. Cette dernière catégorie étant la plus représentée, la portée et le rythme de réalisation d'activités d'importance essentielle destinées à concourir à la mise en œuvre de la feuille de route seront donc tributaires de l'apport effectif de ces ressources supplémentaires. Le rôle joué par de nombreux partenaires de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) sera donc déterminant pour la réalisation du programme de travail 2015-2010. C'est le cas notamment du Centre d'excellence ONUDC-Institut national de statistique et de géographie du Mexique (INEGI) sur les statistiques concernant la gouvernance, la sécurité publique, la victimisation et la justice, qui continuera à mener des activités de renforcement des capacités et à concourir à l'élaboration de normes méthodologiques. Les priorités d'action du Centre d'excellence pour la période 2015-2020 sont les suivantes :

a) Amélioration des méthodes employées pour la réalisation des enquêtes de victimisation : dans ce domaine, les grandes priorités sont : i) l'initiative pour la normalisation des méthodes utilisées pour les enquêtes de victimisation en Amérique latine et dans les Caraïbes, en collaboration avec plusieurs partenaires nationaux et internationaux<sup>4</sup>; ii) la réalisation d'activités en vue d'inventorier, d'évaluer et de renforcer les différents points méthodologiques des enquêtes de victimisation (laboratoire sur les enquêtes de victimisation); iii) la mise au point de critères objectifs en vue d'aider les pays à évaluer la qualité de leurs enquêtes de victimisation et à l'améliorer;

b) Assistance technique et formation : le Centre d'excellence continuera d'apporter, aux pays qui en font la demande, une assistance technique aux fins de la réalisation des enquêtes de victimisation; des formations aux enquêtes de victimisation seront organisées, en ligne et sur place, et un accompagnement sera fourni pour la mise en œuvre de la classification internationale des infractions à des fins statistiques au niveau régional;

c) Recherches méthodologiques : l'action menée se poursuivra pour faciliter les échanges de bonnes pratiques et l'élaboration de directives méthodologiques dans les domaines où la nécessité d'améliorer la qualité des données se fait le plus sentir, tels que la mesure de la corruption;

d) Procédures régionales et internationales en matière de statistiques de la criminalité : il y a lieu de renforcer les systèmes de statistiques de la criminalité au niveau régional, en soutenant par exemple le Groupe de travail sur les statistiques de la sécurité publique et de la justice mis en place au sein de la Conférence statistique des Amériques de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et d'autres initiatives internationales, afin de faciliter les échanges de bonnes pratiques en matière de statistiques de la criminalité, de promouvoir les normes internationales pertinentes et de sensibiliser à l'importance des statistiques de la criminalité.

---

<sup>4</sup> Voir l'annexe au présent rapport pour de plus amples renseignements.

## A. Élaboration d'outils méthodologiques

9. Une fois adoptée la classification internationale des infractions à des fins statistiques, il faudra, pour la mettre en œuvre, mettre au point des outils méthodologiques facilitant son utilisation au niveau national (voir tableau 2). Il est prévu d'élaborer un manuel de mise en œuvre complet, en priorité des lignes directrices visant à aider les différents pays à intégrer les données existantes provenant de sources administratives (police, ministère public, tribunaux, prisons) dans la classification internationale. L'objectif est d'améliorer la cohérence et la comparabilité internationale des données administratives relatives à la criminalité, qui constituent une source essentielle d'informations sur la criminalité et la justice pénale.

10. Le second axe de travail porte sur les enquêtes de victimisation, qui constituent l'autre instrument fondamental utilisé pour évaluer l'ampleur et la nature de la criminalité, étudier le contexte associé à la criminalité et examiner les actions des États en matière de victimisation. Ces enquêtes ont été réalisées dans un nombre restreint de pays du monde entier, souvent sans périodicité bien établie et en utilisant diverses approches méthodologiques. En matière de réalisation d'enquêtes de victimisation, la recherche des meilleures pratiques (indicateurs clefs, questions types) et l'élaboration de normes communes revêtent une importance cruciale pour la cohérence et pour la comparabilité transnationale et longitudinale.

11. Pour mieux éclairer l'élaboration des politiques, aux niveaux national et international, il importe d'élaborer ou de consolider des normes méthodologiques permettant d'améliorer la compréhension des tendances et caractéristiques correspondant à un certain nombre d'infractions. Il est notamment envisagé de travailler sur les moyens de mesurer la corruption (élaboration d'un cadre conceptuel de mesure de la corruption et d'orientations méthodologiques relatives à la réalisation d'études par échantillonnage sur la corruption), la criminalité organisée (affinage et mise à l'essai d'un cadre analytique de mesure du crime organisé, comprenant également l'enregistrement de données chiffrées relatives à l'économie illégale) et la traite des personnes.

12. Les données statistiques sur le fonctionnement d'un système de justice pénale peuvent fournir des renseignements essentiels sur ses performances globales au regard d'un certain nombre de critères, tels que l'efficacité, l'efficacité, l'équité et la rapidité. Le travail prévu sera axé sur l'élaboration d'un cadre conceptuel et la recherche d'indicateurs clefs dans le but de concevoir des normes communes de mesure de l'accès à la justice et de son efficacité dans le monde entier.

Tableau 2

**Prochaines étapes de la mise en œuvre de la feuille de route : conception d'outils méthodologiques**

<i>Actions</i>	<i>Acteurs</i>	<i>Période</i>
<b>Actions à mettre en œuvre au moyen des ressources disponibles</b>		
Élaboration du manuel de mise en œuvre de la Classification internationale des infractions (tome I : orientations relatives à l'intégration des données sur la criminalité nationale dans la classification)	ONUDC, Groupe consultatif technique de la Classification internationale des infractions, Centre d'excellence ONUDC-INEGI, EUROSTAT, États Membres	2016
<b>Actions prévues nécessitant la mobilisation de ressources supplémentaires</b>		
Élaboration du manuel de mise en œuvre de la Classification internationale des infractions :	ONUDC, Groupe consultatif technique de la Classification internationale des infractions, EUROSTAT	2017-2020
Tome II : intégration des données issues des études dans la Classification internationale des infractions à des fins statistiques		
Tome III : révision des règles de comptage		
Tome IV : élaboration d'un répertoire des codes		
Études de victimisation : élaboration de normes méthodologiques pour les études et pour les indicateurs correspondants	ONUDC, Centre d'excellence ONUDC-INEGI, États Membres, organisations régionales, PNUD	2016-2020
Corruption : élaboration d'un cadre conceptuel de mesure de la corruption, ainsi que d'orientations méthodologiques sur la réalisation d'études par échantillonnage sur la corruption	ONUDC, Centre d'excellence ONUDC-INEGI	2016-2020
Criminalité organisée : affinage et mise à l'essai d'un cadre analytique de mesure de la criminalité organisée	ONUDC, Centre d'excellence ONUDC-INEGI, Union européenne	2015-2017
Traite des personnes : élaboration de méthodes d'estimation intégrant à la fois des données qualitatives et quantitatives	ONUDC	2016-2017



<i>Actions</i>	<i>Acteurs</i>	<i>Période</i>
Accès à la justice et efficacité du système de justice pénale : élaboration d'indicateurs normalisés fondés sur les données administratives relatives à la criminalité	ONU DC	2015-2016

## B. Renforcement des capacités

13. Les actions de renforcement des capacités sont essentielles pour consolider les mécanismes nationaux de production et de diffusion des données statistiques sur la criminalité, qui demeurent déficients dans de nombreux pays en raison d'un ensemble de facteurs tenant notamment à des insuffisances en matière de sensibilisation, de coordination et de compétences techniques. Ces activités sont fortement consommatrices de ressources; dans le modèle visé, l'ONU DC joue principalement un rôle de supervision et de coordination, la formation et les autres activités d'appui étant menées par les pôles régionaux ou dans le cadre d'autres partenariats régionaux ou nationaux. Il est prévu à cette fin d'encourager vigoureusement la création de centres régionaux, particulièrement en Asie et en Afrique, en tirant parti de l'expérience du Centre d'excellence ONU DC-INEGI implanté à Mexico. De même, on s'emploie activement à instaurer une collaboration et une coordination avec d'autres institutions régionales et internationales en vue de faire en sorte que les actions de renforcement des capacités soient mises en œuvre de façon efficace et cohérente (voir tableau 3).

14. Le programme de travail fait référence à des actions relatives à l'élaboration d'un plan de formation sur la version révisée de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité, le fonctionnement des systèmes de justice pénale et les stratégies de prévention du crime, ainsi que de modules de formation en ligne sur la Classification internationale des infractions à des fins statistiques et les enquêtes de victimisation. Des prestations d'assistance technique (sessions de formation ou autres) peuvent être fournies directement sur demande, dans la limite des ressources disponibles.

Tableau 3

### **Prochaines étapes de la mise en œuvre de la feuille de route : renforcement des capacités**

<i>Actions</i>	<i>Acteurs</i>	<i>Période</i>
<b>Actions à mettre en œuvre au moyen des ressources disponibles</b>		
Classification internationale des infractions à des fins statistiques : élaboration d'un module d'apprentissage en ligne destiné à en faciliter la mise en œuvre	ONU DC	2016-2017

<i>Actions</i>	<i>Acteurs</i>	<i>Période</i>
Statistiques sur la criminalité : promotion de la création de pôles régionaux (centres d'excellence, par exemple) en vue de renforcer les capacités en Asie et en Afrique	ONUUDC, organisations régionales, commissions régionales des Nations Unies	En cours
Enquêtes de victimisation : promotion de la réalisation d'enquêtes et de l'utilisation de la plateforme d'apprentissage en ligne	Centre d'excellence ONUUDC-INEGI	En cours
<b>Actions prévues nécessitant la mobilisation de ressources supplémentaires</b>		
Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale : élaboration d'un nouveau plan de formation	ONUUDC	2016-2017
Assistance directe aux pays (sur demande) pour la conception et la mise en œuvre d'enquêtes et pour l'amélioration des données administratives	ONUUDC, Centre d'excellence ONUUDC-INEGI	2015-2020
Activités de formation sur les outils de collecte de données (données administratives et enquêtes de victimisation)	ONUUDC, Centre d'excellence ONUUDC-INEGI	2015-2020
Criminalité organisée : soutien aux pays pour le développement de leurs capacités de mesure et de communication des données sur la criminalité organisée	ONUUDC, Centre d'excellence ONUUDC-INEGI, Union européenne	2016-2018

### C. Collecte et analyse des données au niveau international

15. La collecte internationale de données sur la criminalité sera encore renforcée (voir tableau 4), car il s'agit là pour la communauté internationale du moyen essentiel d'obtenir des informations permettant de suivre les tendances et caractéristiques de la criminalité et de promouvoir de bonnes pratiques statistiques au niveau national. Le programme de travail mentionne un certain nombre d'actions de soutien à l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale, notamment la révision dont elle doit faire l'objet pour être en conformité avec la Classification internationale des infractions à des fins statistiques et d'autres systèmes de collecte de données sur la criminalité. Il y aura lieu, en particulier, de renforcer l'intégration entre la base de données des statistiques sur les homicides et les données produites par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) (à partir des renseignements fournis par

des organismes de santé publique), afin de s'attaquer au problème des écarts entre les données internationales sur les homicides fournies respectivement par l'ONU DC et par l'OMS.

16. L'établissement de rapports analytiques sur la criminalité est d'une grande importance pour faire progresser la connaissance des évolutions et des caractéristiques de la criminalité. L'*Étude mondiale sur les homicides* est devenue la publication de référence sur la violence meurtrière et il est prévu de l'éditer périodiquement, éventuellement en collaboration avec d'autres partenaires (sous réserve de la disponibilité de ressources supplémentaires).

Tableau 4

**Prochaines étapes de la mise en œuvre de la feuille de route : collecte et analyse de données au niveau international**

<i>Actions</i>	<i>Acteurs</i>	<i>Période</i>
<b>Actions à mettre en œuvre au moyen des ressources disponibles</b>		
Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale : maintenir une collecte régulière de données et en assurer la diffusion	ONU DC, EUROSTAT, OEA	En cours
Base de données des statistiques sur les homicides : maintenir une collecte régulière de données et en assurer la diffusion	ONU DC, OMS	En cours
Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale : revoir l'instrument de collecte des données et l'aligner sur la Classification internationale des infractions à des fins statistiques	ONU DC, Groupe consultatif technique de la Classification internationale des infractions, EUROSTAT, OEA	2016
Objectifs de développement durable : faire en sorte que le système de communication d'informations de l'ONU DC permette un suivi des objectifs	ONU DC, mécanisme interinstitutions, États Membres	En cours
Diffusion des données sur la criminalité : élaborer une stratégie de diffusion de nature à répondre aux besoins de publics divers	ONU DC	2015-2016
Traite des personnes : maintenir une collecte et une diffusion régulière de données	ONU DC	En cours

<i>Actions</i>	<i>Acteurs</i>	<i>Période</i>
Criminalité liée aux espèces sauvages : constituer et gérer une banque de données	ONU DC	2015-2020
<b>Actions prévues nécessitant la mobilisation de ressources supplémentaires</b>		
Étude mondiale sur l'homicide : réaliser une analyse des taux et des tendances en matière d'homicide au niveau mondial	ONU DC, OMS, États Membres	2016/2017 2019/2020
Données sexuées sur la criminalité : réaliser, au niveau mondial, une analyse d'une sélection d'infractions en tenant compte de la dimension femmes/hommes	ONU DC, HEUNI	2015
Rapport mondial sur la traite des personnes : réaliser une analyse de l'ampleur et de l'évolution de la traite des personnes au niveau mondial	ONU DC	2016 2018 2020
Étude mondiale sur la criminalité liée aux espèces sauvages : réaliser une analyse de l'ampleur et de l'évolution de la criminalité liée aux espèces sauvages au niveau mondial	ONU DC	2015-2016
Enquête internationale sur les victimes de la criminalité : promouvoir le lancement d'une nouvelle série d'enquêtes normalisées sur la victimisation	ONU DC, Centre d'excellence ONU DC-INEGI	2017-2018

*Acronyme* : HEUNI : Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies.

#### **D. Renforcement de la mise en œuvre de la feuille de route sur le plan international**

17. Un certain nombre d'actions sont proposées en vue de favoriser un dialogue et des partenariats internationaux de nature à soutenir la mise en œuvre de la feuille de route (voir tableau 5). La pierre angulaire de ces actions est le séminaire qui réunit périodiquement les points de contact nationaux pour l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale, les représentants des institutions désignées par les États Membres pour coordonner la collecte et la soumission annuelles du questionnaire de l'Enquête. Ce réseau d'experts nationaux devrait être en mesure de fournir des conseils et des orientations techniques sur la mise en œuvre de la feuille de route et aussi superviser les activités du Groupe consultatif technique de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques.

18. Dans le sillage du succès rencontré par les conférences internationales sur les statistiques de la criminalité de 2012 et de 2014, l'événement s'est révélé un puissant outil de facilitation des échanges de bonnes pratiques et de promotion du dialogue entre fournisseurs et utilisateurs de données. Il est donc proposé que ces conférences aient lieu périodiquement (tous les deux ans) et que les États Membres soient encouragés à offrir de les accueillir sur leur territoire.

19. Pour faire en sorte qu'il existe un lien et un dialogue étroits avec les États Membres, il serait bon de maintenir la pratique de présentation de rapports périodiques sur la feuille de route à la Commission de statistique et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. En effet, ces forums sont pour les États Membres l'occasion d'obtenir des orientations et des conseils sur la mise en œuvre de la feuille de route.

Tableau 5

**Prochaines étapes de la mise en œuvre de la feuille de route : renforcement de la mise en œuvre de la feuille de route sur le plan international**

<i>Actions</i>	<i>Acteurs</i>	<i>Période</i>
<b>Actions à mettre en œuvre au moyen des ressources disponibles</b>		
Réunion des points de contact de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale : organiser des rencontres biennales	ONUDC, EUROSTAT, OEA, États Membres	2016 2018 2020
Groupe consultatif technique de la Classification internationale des infractions : mettre en place le groupe et organiser des rencontres biennales	ONUDC	2016 2018 2020
Rapports périodiques aux organismes intergouvernementaux : Commission de statistique et Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	ONUDC, INEGI	À déterminer
<b>Actions prévues nécessitant la mobilisation de ressources supplémentaires</b>		
Conférence internationale : organiser une conférence internationale biennale sur les statistiques de la criminalité	ONUDC, Centre d'excellence ONUDC-INEGI	2016 2018 2020

#### **IV. Conclusions et voie à suivre**

20. L'examen du travail en cours révèle un certain nombre de problèmes en ce qui concerne les statistiques de la criminalité et propose la voie à suivre dans plusieurs domaines.
21. La principale mesure adoptée pour améliorer au niveau mondial les statistiques de la criminalité consistera pour l'ONUDC à instituer officiellement le groupe de points de contact nationaux sur les statistiques de la criminalité.
22. L'avancement de la mise en œuvre de la feuille de route et du programme de travail quinquennal fera l'objet de rapports à la Commission de statistique et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. En particulier, l'INEGI et l'ONUDC adresseront des comptes rendus à la Commission de statistique selon les modalités prévues dans le programme pluriannuel de cette dernière.
23. L'INEGI et l'ONUDC encouragent les États Membres et les autres donateurs à apporter des fonds extrabudgétaires pour renforcer la capacité de l'ONUDC de mener les actions envisagées dans la feuille de route.
24. Il est proposé à la Commission de prendre acte des présentes conclusions.

## Annexe

### **La feuille de route deux ans après son adoption : principaux résultats**

#### **Élaboration d'outils méthodologiques**

1. Une haute priorité a été accordée à l'élaboration finale de la classification internationale des infractions à des fins statistiques, car celle-ci jette les bases de nouvelles améliorations<sup>a</sup>. La classification internationale des infractions est conçue pour aider les États à établir des statistiques fiables afin de mesurer la criminalité, de suivre les actions menées par les États pour y faire face, d'évaluer les politiques en la matière et d'en comprendre la dynamique. Elle constitue un fondement solide pour les statistiques relatives à la criminalité et à la justice pénale et définit une norme commune concernant l'établissement et la diffusion de ces statistiques<sup>b</sup>.

2. Plus précisément, la classification internationale des infractions a pour objectif d'améliorer l'établissement et la comparaison systématiques des données statistiques provenant de différentes institutions de justice pénale (police, procureurs, tribunaux, prisons), d'entités infranationales dans les cas où celles-ci adoptent des cadres juridiques ou statistiques distincts, ainsi que de différentes sources de données (registres administratifs, enquêtes). La classification internationale des infractions, en proposant un système commun de classification de données relatives à la criminalité et à la justice pénale, permettra d'améliorer la cohérence des données nationales et internationales. Elle constituera par ailleurs un cadre analytique précieux pour l'étude de la criminalité et de son contexte aux niveaux national et international.

3. L'effort d'amélioration des statistiques relatives à la criminalité et à la justice pénale s'est également concentré sur le perfectionnement et l'harmonisation des enquêtes de victimisation, sources essentielles de données complémentaires relatives à la criminalité. Ces enquêtes permettent de mesurer les infractions qui n'ont pas été déclarées auprès des autorités (ce que l'on appelle le « chiffre des incidents non déclarés »), tandis que le point de vue de la victime apporte des informations supplémentaires sur le contexte de la victimisation et les mesures prises par les États en réponse à la criminalité. À ce jour, néanmoins, seuls quelques pays, principalement en Europe et sur le continent américain, ont mis en place un programme ordinaire d'enquêtes nationales de victimisation. Les méthodes peuvent en outre varier considérablement d'un pays à l'autre, ce qui limite la possibilité de comparer les résultats entre eux. Les travaux effectués au titre de la feuille de route ont visé à l'élaboration d'un premier outil pour améliorer la qualité et la comparabilité au niveau international des enquêtes de victimisation.

4. L'ONU DC et le Centre d'excellence ONU DC-INEGI sur les statistiques concernant la gouvernance, les victimes de la criminalité, la sécurité publique et la justice dirigent l'initiative destinée à unifier les méthodes utilisées pour mener à bien les enquêtes de victimisation en Amérique latine et dans les Caraïbes. Cette

---

<sup>a</sup> Des renseignements supplémentaires concernant l'élaboration de la classification, son contenu et son plan de mise en œuvre sont disponibles dans le document E/CN.3/2015/7.

<sup>b</sup> La classification a été élaborée au moyen d'un large processus de consultation avec des partenaires nationaux et internationaux et grâce au soutien continu du Centre d'excellence ONU DC-INEGI.

initiative, démarrée en 2013 avec le soutien du Centre régional du PNUD pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de la Banque interaméricaine de développement (BID), de l'Organisation des États américains, du Système d'intégration de l'Amérique centrale et du système régional d'indicateurs normalisés relatifs à la coexistence pacifique et la sécurité des citoyens, recueille la participation directe de plusieurs pays de la région<sup>c</sup>. Elle a pour but d'établir un questionnaire commun pour les enquêtes de victimisation, des directives méthodologiques concernant leur réalisation ainsi qu'un guide pour le calcul des indicateurs dérivés de ces enquêtes.

5. En plus de s'attacher à la classification internationale des infractions et aux enquêtes de victimisation, la feuille de route indique un certain nombre d'infractions complexes pour lesquelles les données sont rares et de mauvaise qualité. Au cours de ces dernières années, plusieurs expériences concluantes ont été menées pour tenter de mesurer la corruption, la criminalité organisée et la traite des êtres humains.

6. Des progrès ont ainsi été accomplis dans l'évaluation de la corruption grâce à la réalisation d'enquêtes sur la pratique des pots-de-vin, aussi bien dans le secteur privé que dans la population en général. Les méthodes utilisées pour mener à bien les enquêtes sur la corruption ont été affinées avec la participation directe des bureaux de statistique nationaux de plusieurs pays<sup>d</sup>.

7. Une première étape a également été franchie dans le domaine de la mesure statistique de la criminalité organisée avec l'élaboration d'un cadre statistique pour l'exploitation d'une série d'indicateurs relatifs aux groupes criminels organisés et à leurs activités<sup>e</sup>. L'évaluation du poids économique de la criminalité organisée se trouve en outre relancée par la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale révisé (SCN 2008), qui exige des pays qu'ils fassent figurer la valeur économique des activités illicites dans leur comptabilité nationale<sup>f</sup>.

8. Dans le domaine de la traite des personnes, la disponibilité et la qualité de l'information s'est sensiblement améliorée depuis 2006, année où l'ONUSC a publié le premier de quatre rapports mondiaux<sup>g</sup>. Les données nationales sont extraites de sources administratives, et cette amélioration résulte principalement de l'augmentation du nombre de pays ayant adopté de nouvelles lois ou modifié leur législation depuis l'entrée en vigueur du Protocole relatif à la traite en 2003. En 2014, plus de 90 % des pays disposent de lois spécifiques relatives à la traite des personnes.

<sup>c</sup> Argentine, Chili, Colombie, Costa Rica, Guatemala, Mexique, Panama et Pérou.

<sup>d</sup> Voir notamment les enquêtes sur la corruption menées par les bureaux de statistique de pays des Balkans occidentaux avec le soutien de l'ONUSC et de l'Union européenne, ainsi que l'enquête sur la qualité des services publics effectuée par l'INEGI au Mexique.

<sup>e</sup> Le Centre d'excellence ONUSC-INEGI a publié une méthode pour accumuler des connaissances fondées sur des données probantes concernant la criminalité organisée. Celle-ci a été testée au moyen de données provenant de Colombie, du Chili et du Mexique. Pour plus de renseignements, voir [www.cdeunodc.inegi.org.mx/articulos/doc/measuringfinalTRANSCRIME.pdf](http://www.cdeunodc.inegi.org.mx/articulos/doc/measuringfinalTRANSCRIME.pdf).

<sup>f</sup> Voir notamment United Kingdom Office for National Statistics, *Changes to National Accounts: Inclusion of Illegal Drugs and Prostitution in the UK National Accounts* (rapport du Bureau de la statistique nationale du Royaume-Uni sur les changements apportés à la comptabilité nationale, notamment l'incorporation des drogues illicites et de la prostitution) (2014); et l'Institut italien de la statistique (Istat), *Summary of the Esa2010 revision of National Accounts* (résumé de la révision Esa 2010 de la comptabilité nationale) (2014).

<sup>g</sup> Voir le *Rapport mondial sur la traite des personnes* publié par l'ONUSC en 2014, disponible sur [www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/glotip.html](http://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/glotip.html).



### **Renforcement des capacités**

9. L'ONU DC a pris plusieurs mesures ces dernières années afin d'assister les pays dans l'établissement de statistiques de la criminalité, au moyen de services consultatifs, d'outils et d'activités de formation ainsi que de séminaires (notamment des cours sur les enquêtes de victimisation en Amérique latine et en Asie et une assistance technique directe pour la réalisation de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale).

10. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, le Centre d'excellence ONU DC-INEGI a contribué de manière fondamentale à la promotion de la qualité et de la cohérence des statistiques relatives à la criminalité et à la justice pénale. Il a organisé différentes activités destinées à renforcer les capacités des pays, notamment des services consultatifs directs, des formations aux enquêtes de victimisation dispensées aux fonctionnaires nationaux sur leur lieu de travail, une plateforme d'apprentissage en ligne sur les enquêtes de victimisation et une base de données en ligne rassemblant ces enquêtes afin de faciliter l'accès aux documents de méthode et d'analyse connexes<sup>h</sup>.

11. Dans la même région, le Système régional d'indicateurs normalisés relatifs à la coexistence pacifique et la sécurité des citoyens, un projet financé par la BID, a fait office de système de coordination pour le partage d'informations et d'indicateurs statistiques relatifs à la criminalité et à la sécurité. Ce projet a permis à des pays de bénéficier d'une aide technique afin d'améliorer leurs systèmes de données et d'information et de promouvoir une meilleure coordination nationale en matière d'obtention de données relatives à la criminalité.

12. En Asie, une rencontre<sup>i</sup> récemment organisée par l'ONU DC, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, l'Institut thaïlandais de justice et l'Institut coréen de criminologie a rassemblé des représentants d'une vingtaine de pays de la région de l'Asie et du Pacifique. Cette rencontre, qui a fait intervenir des antennes du système de justice pénale ainsi que des bureaux de statistique nationaux<sup>j</sup>, a constitué un espace exceptionnel pour l'échange de bonnes pratiques concernant l'établissement, l'analyse et la diffusion de statistiques relatives à la criminalité et à la justice pénale, aux niveaux aussi bien national qu'international.

### **Amélioration de la collecte et de l'analyse des données au niveau international**

13. Depuis les années 70, l'ONU DC mène un programme de collecte de données mondiales au moyen de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale. Les données sont collectées annuellement auprès des États Membres, puis sont rendues publiques sur le site Web de l'ONU DC et utilisées dans des publications analytiques<sup>k</sup>. Ces dernières années, l'ONU DC s'est employée à mettre en place un réseau de coordonnateurs<sup>l</sup> et créer des synergies avec des organisations régionales.

<sup>h</sup> De plus amples informations sont disponibles sur [www.cdeunodc.inegi.org.mx/](http://www.cdeunodc.inegi.org.mx/).

<sup>i</sup> « Regional meeting on crime statistics and victimisation surveys » (Rencontre régionale sur les statistiques de la criminalité et les enquêtes de victimisation), 1-3 décembre 2014, Bangkok.

<sup>j</sup> De plus amples informations sont disponibles sur [www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/statistics/meeting-crime-stats-asia.html](http://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/statistics/meeting-crime-stats-asia.html).

<sup>k</sup> Disponible sur [www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/statistics/crime.html](http://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/statistics/crime.html).

<sup>l</sup> Environ 120 pays ont nommé un coordonnateur national pour l'Enquête.

Après qu'un partenariat a été créé avec l'Organisation des États américains pour la gestion de l'Enquête sur le continent américain, l'Enquête a été, pour la première fois, gérée conjointement en 2014 par l'ONU DC et EUROSTAT pour les pays d'Europe, ce qui a eu des retombées positives sur la simplification des procédés de collecte de données et la réduction de la charge que représente pour les pays la communication de ces données.

14. À partir des données collectées par le biais de l'Enquête, complétées par une collecte de données élargie, l'ONU DC a créé la base de données statistiques sur les homicides, une source de données mondiale et exhaustive sur les homicides volontaires. Cette base de données constitue le fondement de l'*Étude mondiale sur l'homicide*, une publication phare pour comprendre les caractéristiques mondiales et régionales de la violence meurtrière ainsi que ses motivations. Cette étude effectuée en 2013 analyse les tendances et constantes en matière d'homicides volontaires au sein de 219 pays et territoires; elle examine la question de la violence et des homicides au lendemain d'un conflit, le rôle des armes à feu et d'autres mécanismes et analyse l'action de la justice pénale face aux homicides. Par ailleurs, l'OMS a récemment publié un rapport mondial sur la prévention de la violence, qui contient des analyses pertinentes de la violence, notamment des homicides, aux niveaux régional et mondial<sup>m</sup>.

15. À la suite de la résolution 64/293 de l'Assemblée générale, l'ONU DC a mis en place une collecte régulière de données relatives à la traite des personnes, qui servent de base à la publication biennale du *Rapport mondial sur la traite des personnes*. Ce rapport se concentre sur les tendances, les constantes et les flux de la traite des personnes aux niveaux mondial, régional et national. La collecte de données couvre environ 130 pays, garantissant ainsi une bonne représentation des tendances qui existent aux niveaux régional et mondial.

16. L'ONU DC a en outre récemment lancé un programme de recherche sur la criminalité liée aux espèces sauvages, qui met l'accent sur les espèces protégées au titre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Cet accord international, d'adhésion presque universelle, établit des règles et des procédures qui encadrent le commerce international d'espèces sauvages. Dans le cadre de ce programme de recherche, et en coopération avec le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, l'ONU DC compile une base de données sur les captures d'espèces sauvages dans le monde<sup>n</sup>. Cette base de données représentera le premier mécanisme international de suivi des tendances et des constantes en matière de criminalité liée aux espèces sauvages ainsi que de l'application de la loi. Elle devrait également fournir un éclairage sur la nature du trafic des espèces sauvages. Les principales conclusions de cette recherche seront rendues en 2015, cependant la base de données est conçue pour être entretenue de façon régulière.

---

<sup>m</sup> OMS, Rapport de situation sur la prévention de la violence dans le monde (2014).

<sup>n</sup> Cette base est principalement constituée des données relatives aux captures communiquées par les États Membres dans le rapport biennal qu'ils présentent au Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, mais incorpore également des éléments provenant de mécanismes officiels de communication de l'information, y compris de l'Organisation mondiale des douanes.

### Moteurs de l'application de la feuille de route

17. Plusieurs activités, outre celles qui ont été mises en œuvre dans les trois principaux domaines définis par la feuille de route, ont entraîné un dialogue et une coopération au niveau international dans le domaine des statistiques relatives à la criminalité et à la justice pénale.

18. Le suivi de la feuille de route, présenté régulièrement à la Commission de statistique et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, donne l'occasion aux États Membres de fournir des conseils relatifs à son application, ainsi que de se tenir informés de ses résultats<sup>o</sup>.

19. De plus, afin de faciliter l'échange de bonnes pratiques et de faire mieux connaître les statistiques de la criminalité, deux grandes conférences internationales sur ce sujet ont été organisées au Mexique, à Aguascalientes en 2012 et à Mexico en 2014. Ces deux conférences ont été organisées conjointement par l'INEGI, l'ONUDC et le Centre d'excellence ONUDC-INEGI<sup>p</sup>. Ces conférences constituent des événements incontournables pour la présentation et l'étude de nouvelles méthodes et de bonnes pratiques concernant les statistiques et les mesures de la criminalité, la victimisation et la justice pénale, ainsi que de l'utilisation de ces données afin d'améliorer l'élaboration des politiques.

20. Au niveau régional, d'importants efforts ont été accomplis sur le continent américain pour que les bureaux de statistique nationaux jouent un rôle plus actif. Ces efforts correspondent aux travaux du groupe de travail sur les statistiques relatives à la sécurité publique et à la justice<sup>q</sup>, lancé par la Conférence statistique des Amériques de la CEPALC, qui a pour objectif de soutenir et de coordonner les efforts d'amélioration des systèmes de statistiques de la criminalité dans la région. En Afrique, la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique, née d'un travail collaboratif de la Commission économique pour l'Afrique, de la Commission de l'Union africaine et de la Banque africaine de développement, constitue un cadre prometteur pour le renforcement des statistiques de la criminalité<sup>r</sup>. Sous la présidence du Bureau de statistique national du Kenya, un projet technique portant spécifiquement sur les statistiques relatives à la gouvernance, la paix et la sécurité a été créé au sein de la Stratégie, qui couvre un large éventail de sujets et de questions liés à l'amélioration des statistiques sur le continent africain.

<sup>o</sup> Voir par exemple E/CN.15/2014/10.

<sup>p</sup> Ont assisté à la seconde conférence des statisticiens, des fonctionnaires et des experts de 42 pays (23 du continent américain, 5 d'Afrique, 3 d'Asie, 10 d'Europe et 1 d'Océanie).

<sup>q</sup> Le groupe de travail se compose des pays suivants : Mexique (coordonnateur), Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, Guatemala, Panama, Pérou, République dominicaine et Sainte-Lucie. Le Centre d'excellence ONUDC-INEGI en assure le secrétariat technique, et l'Organisation des États américains et la Banque interaméricaine de développement y participent en tant qu'observateurs.

<sup>r</sup> De plus amples informations sont disponibles sur [http://auc-statdivision.voila.net/pdfstat/SHaSA\\_strategy.pdf](http://auc-statdivision.voila.net/pdfstat/SHaSA_strategy.pdf).